

Procès-Verbal

Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

Jeudi 6 octobre 2016

à 19 h 00'

**Salle polyvalente
Arzviller**

Présents :

Président : M. Dany KOCHER.

Vice-Présidents : MM. Christian UNTEREINER, Régis IDOUX, Eric WEBER, Claude HELMBOLD.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.

M. HAMM Ernest, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

Mmes FLAMENT Marie-Claude, ROBINET Sonia, JACQUEMIN Christelle, MM. WEBER Joseph, ZOTT Patrick, commune de Dabo.

M. JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.

M. MARTIN Pierre, commune de Dannelbourg.

M. FRIES Christian, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

M. WITTMANN Michel, commune de Haselbourg.

M. KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. MOUTIER Joseph, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

M. BERGER Roger, commune de Mittelbronn.

Mmes SCHNEIDER Josiane, MEUNIER Nadine, LEHE Christiane, MM. DIETRICH Francis, SCHNEIDER Jean-Marc, VIALANEIX Patrick, SCHNEIDER Rémy, commune de Phalsbourg.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vescheim.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires excusés

M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.

Mmes GULLY Odette, PARISOT-BRULEY Sandra, MENRATH Patrice-Elisabeth, KLEIN Jean-Pierre, MASSON Didier commune de Phalsbourg.

M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.

M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote :

M. LANTER Joseph, représentant KUCHLY Denis, commune de Hérange.

M. GERARD Nicolas, représentant BRENOT Broger, commune de Hultehouse

M. Georges WILHELM, représentant BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

Membres titulaires ayant reçu procuration d'un titulaire absent :

Mme SCHNEIDER Josiane ayant reçu procuration de Mme Odette GULLY, commune de Phalsbourg

M. FIXARIS Gilbert ayant reçu procuration de MASSON Didier, commune de Phalsbourg

M. Francis DIETRICH ayant reçu procuration de Jean-Pierre KLEIN, commune de Phalsbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. SCHOTT Philippe, commune d'Arzviller.

M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid.

M. VAL Stéphane, commune de Brouviller.

M. SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.

M. GIES Raymond, commune de Haselbourg.

M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.

M. STROH Christian, commune de Metting.

M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.

M. WISHAUPT André, commune de Saint Louis.

M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.

M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

Membres du conseil municipal d'Arzviller

Catherine GOSSE, Directrice de la Communauté de Communes.

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de votants : 41

Date de convocation : 29 septembre 2016.

Date de transmission en Sous-préfecture : 11 octobre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

1. Nomination d'un secrétaire de séance (2016-3-092)

Le Conseil Communautaire, après délibération, nomme Catherine GOSSE, secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

2. Approbation conseils des 14 mars et 4 avril 2016 (2016-3-093)

Conformément au règlement intérieur et constatant qu'aucune demande de modification n'a été signalée, proposition est faite d'approuver les procès-verbaux des conseils du 14 Mars 2016 et du 4 Avril qui se sont tenus respectivement à Dabo et Mittelbronn.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3. Finances

3.1. Décision modificative budget général

3.1.1. ERDF (2016-3-094)

Lors du vote du budget primitif 2016, le montant de la redevance R2 n'était pas connu. Les services d'ERDF l'ayant désormais communiqué, il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour reverser aux communes ayant réalisé des dépenses d'éclairage public en 2014. Pour cela, il y a lieu d'ajouter la somme de 32.098 € en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement.

Aussi, proposition est faite aux conseillers communautaires, d'approuver la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement – dépenses

Chap 65 658 01 Charges diverses de la gestion courante + 32 098,00 €

Section de Fonctionnement – recettes

Chap 75 758 01 Produits divers de la gestion courante + 32 098,00 €

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.1.2. Réaffectation comptable de subventions perçues au titre des travaux sur les maisons éclusières (2016-3-095)

Afin de régulariser une imputation budgétaire, proposition est faite aux conseillers communautaires, de procéder à la décision modificative suivante :

Section de Investissement – dépenses

Chap 13 1323 020

Op.31 Subventions d'équipement non transférables - Départements + 72 946,00 €

Section de Investissement – recettes

Chap 13 1313 020

Op.31 Subventions d'équipement transférables - Départements + 72 946,00 €

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.1.3. Acquisition de matériels informatiques et renouvellement d'extincteurs (2016-3-096)

Afin de procéder au renouvellement du matériel informatique, proposition est faite aux conseillers communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, de procéder à décision modificative suivante :

Section de Investissement – dépenses

Chap 21 2183 020 Op.40 Matériel de bureau et matériel informatique + 8 000,00€

Chap 21 2183 020 Op.44 Matériel de bureau et matériel informatique + 1 000,00€

Chap 20 2051 020 Op.40 Matériel de bureau et matériel informatique + 2 500,00€

Chap 21 2188 321 Op.44 Autres immobilisations corporelles + 1 200,00€

Chap 21 2188 020 Op.44 Autres immobilisations corporelles + 1.400,00€

020 Dépenses imprévues - 14 500,00€

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.2. *Décision modificative budget Chèvrerie (2016-3-097)*

Afin de réaliser diverses dépenses imputables à la section de fonctionnement, proposition est faite aux conseillers communautaires, de procéder à décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement – dépenses

Chap 011	61528	Entretien réparations bâtiment	+ 3 000,00 €
----------	-------	--------------------------------	--------------

Section de Fonctionnement – recettes

Chap 75	752	Revenus des Immeubles	+ 3 000,00 €
---------	-----	-----------------------	--------------

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.3. *Admission en non-valeur REOM (2016-3-098)*

Monsieur le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2012 à 2015 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant total s'élève à 1.821,76 €. Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune.

De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

4. Rapport d'activité SEM touristique de la Vallée de la Zorn et du Teigelbach

Conformément à l'article L 1524-5 du CGCT, Monsieur le Président de la Communauté de Communes et Président de la SEM touristique de la Vallée de la Zorn et du Teigelbach fait la présentation du rapport écrit relatif au premier exercice d'exploitation de la SEM touristique de la Vallée de la Zorn et du Teigelbach. Ce rapport ainsi que le bilan comptable, le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 juin 2016 et le rapport spécial sur les conventions ont été joints à l'ordre du jour.

5. Moselle Attractivité (2016-3-099)

En raison de l'application de la loi Notre, les Conseils départementaux ne pourront plus intervenir dans le domaine de l'Economie. Le Conseil Départemental de la Moselle, partenaire de l'économie locale et des entreprises, souhaite créer une association regroupant « Moselle Développement » et « Moselle Tourisme ». Cette nouvelle association s'appellerait « Agence d'Attractivité Mosellane » et aurait pour missions principales :

- L'appui aux projets économiques et touristiques des territoires,
- Le développement des Entreprises,
- Le développement de l'offre et des destinations touristiques,
- La promotion et le marketing territorial/Partenariats.

La gouvernance de cette association serait constituée des 4 collèges suivants :

- Collectivités territoriales,
- Tourisme,
- Economie,
- Relais d'attractivité.

Au titre du collège « Collectivités Territoriales », le Conseil Départemental propose à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg d'être membre de cette association. Les statuts de cette association ont été joints à l'ordre du jour afin que chaque conseiller puisse en prendre connaissance et ainsi délibérer sur l'adhésion de la Communauté de Communes.

Pour	35
Contre	4 (ALLARD Antoine, GERARD Nicolas, DEMOULIN Sylvain, SCHEID Gérard)
Abstention	2 (JACOB Jean-Luc, JACQUEMIN Christelle)

6. Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg (2016-3-100)

Le syndicat mixte du Pays de Sarrebourg gère la compétence des déchets ménagers depuis 2014. Le Syndicat a décidé, en comité syndical du 25 février 2016 de verser une indemnité forfaitaire aux Communautés de Communes pour avoir effectué le contrôle des factures, la gestion des incidents sur les fichiers et l'accueil des usagers durant l'année 2014, année de transition. Cette indemnité s'élève à 4 % du besoin de financement 2014 soit pour la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg un montant de 34.006 euros.

Par ailleurs et afin d'assurer une trésorerie suffisante tout au long de l'année, le solde de la REOM sera désormais versé 6 mois après l'émission de la facture et non pas en décembre de l'année N+1.

Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires de délibérer sur les termes de l'avenant à la convention pour le reversement des redevances des ordures ménagères qui a été joint à l'ordre du jour.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

7. Divers

A la demande de plusieurs conseillers communautaires, les sujets ci-dessous sont évoqués et débattus :

- Développement économique : projet de couvoir
- Problèmes de sécurité de la route d'Altenburger
- Voie cyclable de D4V
- Compétence Eau-Assainissement
- Très Haut Débit
- « Le Progrès » de Haselbourg

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président, clôt la séance à 21h30, remercie l'équipe municipale de Arzviller et invite les élus à partager le verre de l'amitié.